

Rapport P-258 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition P-258 intitulée: «Pour la restitution de la totalité du temps de travail d'animation de la Maison de quartier Asters-Servette».

CONCLUSIONS

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 23 mai 2011)

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-258 au Conseil administratif.